**Doctorat PSL**

**Préparé à Mines Paris-PSL**

**Autorisation de mise en ligne de thèse**

La présente autorisation permet à Mines Paris-PSL et à PSL de diffuser la thèse soutenue**,** conformément à l’article 25 de l’arrêté 25 mai 2016 fixant le cadre de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

**L’auteur Prénom NOM** de la thèse soutenue à Mines Paris-PSL intitulée :

«  **Titre de thèse en français** »

* **autorise Mines Paris-PSL à diffuser sa thèse complète sur internet**

**ou**

* **autorise Mines Paris-PSL à diffuser sa thèse complète sur internet après une période d’embargo \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (**indiquer la date de la fin d’embargo**)**

Sauf si la thèse présente un caractère de confidentialité avérée, sa diffusion est assurée au sein de PSL. **En cas de confidentialité** **(joindre la demande de confidentialité)**, la mise en ligne est reportée au terme de la période requise.

La présente autorisation de diffusion n’a pas de caractère exclusif, l’auteur conserve la possibilité de céder ses droits patrimoniaux et de diffuser sa thèse, notamment dans un cadre éditorial.

Par les présentes, l’auteur autorise, à titre gratuit, la reproduction, la représentation et l’adaptation de sa thèse dans le monde entier par tous procédés et tous supports, papier, analogiques ou numériques, présents et à venir, que l’utilisation soit partielle ou totale, de façon non exclusive, pour la durée de protection du droit d’auteur.

Les droits d’adaptation comportent, le cas échéant, la faculté de modifier la forme et le format de la thèse en fonction des contraintes techniques imposées par l’archivage, le stockage, la sécurité, et la diffusion électronique de la thèse.

1. **L’auteur peut résilier l’autorisation de diffusion** sur internet à tout moment auprès du Directeur de MINES Paris-PSL, par lettre recommandée avec accusé de réception à l’adresse suivante :

**Mines Paris-PSL**

60, bd Saint-Michel 75272 Paris Cedex 06

1. **Responsabilités :** L’auteur certifie que la version électronique de la thèse déposée dans Adum (Accès Doctorat Unique et Mutualisé) est conforme aux demandes de modification du jury. En tant qu’auteur**, le docteur est responsable** du contenu de sa thèse et s’engage à respecter les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Il reconnaît disposer des droits afférents à sa thèse, et par conséquent, garantit l’établissement contre tout recours, toute réclamation ou toute action que pourrait former un tiers, à un titre quelconque et notamment au titre de la violation des droits de propriété intellectuelle. Si l’auteur a reproduit dans sa thèse un document pour lequel il n’a pas acquis les droits, il a la possibilité de déposer une version complète de sa thèse pour archivage et une version partielle, amputée des documents tiers, pour diffusion. L’établissement de préparation de la thèse décline toute responsabilité quant à l’usage fait par les personnes qui accèdent à la thèse et ne donne aucune autre garantie quant à la sécurité et la fiabilité des équipements et des moyens techniques liés à l’hébergement électronique.

À le

**Prénom NOM Signature**